

FORMATION DES ELUS EN 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription accompagné d'un bon de commande de votre commune ou de votre EPCI
à transmettre par courriel à engees-fc@unistra.fr ou par télécopie au 03 88 24 82 80
ou par courrier à : ENGEES – Formations professionnelles – 1 quai Koch – 67000 STRASBOURG

Les objectifs, le contenu, les modalités pédagogiques ainsi que le lieu de la formation sont décrits dans la fiche pédagogique de chaque formation.

Choix	Formation	Coût	Date
	Travaux sur les cours d'eau (1 ^{ère} partie)	110 €	05/06/21
	Travaux sur les cours d'eau (2 ^{ème} partie) et préservation des zones humides	110 €	19/06/21
	Performance énergétique des bâtiments communaux	110 €	09/10/21
	La collecte des biodéchets	110 €	20/11/21
Montant total de la commande			

Participant

Mme/M. - Nom : Prénom :

Fonction (Maire, Maire délégué, Adjoint, Conseiller municipal, Conseiller communautaire) :

Adresse personnelle (pour la convocation) :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable : Courriel :

Collectivité

Commune / EPCI :

Adresse :

Téléphone : Télécopie : Courriel :

L'élu s'engage à venir aux formations auxquelles il s'est inscrit. En cas d'empêchement, l'élu et la commune s'engagent à prévenir l'ENGEES le plus rapidement possible par e-mail à engees-fc@unistra.fr.

Signature du participant :

A, le

Signature du Maire ou du Président valant engagement de payer le montant total de la commande ci-dessus.

A, le

Annulation

Elle est formulée par écrit (courriel, courrier ou fax) par le participant.

A titre d'indemnité forfaitaire (sauf cas de force majeure), les droits d'inscription sont facturés à hauteur de 50 % pour une annulation de 16 à 30 jours avant le début de la session, à hauteur de 75 % pour une annulation de 1 à 15 jours avant le début de la session et à hauteur de 100 % en cas d'absence le jour J. Les remplacements par un autre élu de la même collectivité sont cependant admis à tout moment.

Prise en charge financière des formations par le DIF-élus (Droit Individuel à la Formation)

Si vous décidez d'actionner votre DIF pour participer aux formations, il convient de nous en informer et de nous renvoyer le bulletin d'inscription. L'ENGEES vous transmettra en retour le formulaire de demande de financement partiellement renseigné, un devis et le programme détaillé des formations choisies. Vous devrez ensuite transmettre le dossier de demande de financement DIF complété et signé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). **Il faut envoyer le dossier à la CDC deux mois avant la formation : si ce délai n'est pas respecté, la CDC rejette d'office la demande.**

Le formulaire de demande de financement est aussi téléchargeable sur le site de la CDC.

Lorsque l'élu obtient l'accord de financement de la CDC, l'intégralité de la facture est prise en charge dans ce cadre : la commune fait donc l'économie de toute prise en charge. L'ENGEES informe l'Association des Maires des mises en oeuvre du DIF.

Important ! Si la CDC devait vous refuser le bénéfice du DIF pour une formation (exemple : vous êtes au-delà des 20 heures autorisées par an), la commune devra prendre en charge sa quote-part (66 €) et l'Association des Maires complètera le financement (les 44 € restants). En absence de la demande DIF par l'élu ou d'une demande transmise hors délai (deux mois avant la séance), la commune prend en charge l'intégralité de la facture.

Evaluation de la satisfaction : le décret du 30 juin 2015

Conformément au décret du 30 juin 2015 et à la certification ISO 9001:2015 appliquée aux organismes de formation professionnelle continue, le stagiaire a la possibilité de contacter AFNOR certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015, et peut déposer un avis sur AFNOR Pro Contact. Les réclamations sont traitées conformément à notre procédure « Gérer les réclamations et les actions de formations non conformes ».

Informations pratiques

Lieu de la formation : dans les locaux de l'ENGEES, 1 Quai Koch à Strasbourg.

Horaires : les samedis de 8h30 à 12h30

Transports : si possible, préférer le train à la voiture et le covoiturage à la voiture seul(e).

Depuis la gare SNCF : Tramway C direction « Neuhof Rodolphe Reuss », arrêt « Gallia » à 50 mètres de l'ENGEES, durée du trajet environ 15 minutes.

En voiture : utilisez les parkings relais Tram (stationnement difficile au centre-ville) ou le parking des bateliers.

Fiche Client

A retourner à :

ENGEES
formations professionnelles
1 Quai Koch
67000 STRASBOURG

ou par mail : annick.martinez@engees.unistra.fr

REmplir les éléments connus afin de permettre de contacter le client si des éléments complémentaires sont nécessaires à sa création

Nom, Prénom ou Raison Sociale : _____

N° et Nom de la voie : _____

Code Cedex : _____

Lieu – dit : _____

Code Postal : □ □ □ □ □ □ Ville : _____

Pays : _____

Courriel : _____

N° de Téléphone : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

N° de Fax : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

2^{ème} adresse (cette zone est à compléter uniquement en cas d'ajout d'adresse) :

Catégorie client :

- Société Organisme public Personne physique Association
 Organisme privé Etranger Divers

Pour les personnes morales :

Code SIRET : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

TVA intracommunautaire : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Pour les personnes physiques :

Code INSEE : □

NB : En cas de modification :

- indiquer le numéro de client
- ne servir que les zones à changer

Fait à le

Cachet ou signature